

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2019 – 14H30 – LE ROZIER**

ÉTAT DES PRÉSENCES

Communautés de communes (CC) membres	Délégués titulaires	Signatures	Délégués suppléants	Signatures
CC Aubrac-Lot -Causses-Tarn	Jean-Claude SALEIL	Excusé	Guy DE SOUSA	Excusé
CC Causses-Aigoual-Cévennes-Terres solidaires	André BOUDES	Présent	Irène LEBEAU	Excusé
	Madeleine MACQ	Présente	Régis VALGALIER	
CC Gorges-Causses-Cévennes	Jean-Luc AIGOUY	Présent	Agnès BADAROUX	Présent
	Henri COUDERC	Présent	Xavier GALLETTO	
	Serge GRASSET	Excusé	Daniel GIOVANNACCI	
	René JEANJEAN	Présent	Francis SÉVAJOLS	
	Guyène PANTEL		Roland SOURNAT	
CC Millau-Grands causses	Gérard PRÊTRE	Présent	Christophe SAINT-PIERRE	
	Hubert GRANIER	Présent	Alain ROUGET	Présent
	Bernard POURQUIÉ	Excusé	Danièle VERGONNIER	Excusée
	Claude ALIBERT	Présent	Max DALET	
	Paul DUMOUSSEAU		Simone GÉLY	Présente
CC Larzac et vallées	Guy PUEL	Présent	Esther CHUREAU	Présent
	Lionel CAYRON		Stéphanie ANDRIEU	Excusée
CC Lézou-Pareloup	Sylvain GOUBY		Thierry CADENET	
	Yves MALRIC		Henri REGORD	
CC Saint-Affricain, Roquefort, Sept vallons	Patrick CONTASTIN	Excusé	Hubert SEITER	
CC Saint-Affricain, Roquefort, Sept vallons	Gil CLOIX	Présent	Patrick MALLEVIALE	
	Pierre PANTANELLA	Présent	Pascal RIVIER	

NB. Sauf pour la CC Millau-Grands causses, les délégués suppléants ne représentent pas forcément le titulaire en face duquel ils sont inscrits dans le tableau, mais peuvent représenter tout autre titulaire de leur communauté.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Simone GÉLY

AUTRES PERSONNES ASSISTANT À LA RÉUNION

Romain BABIN (technicien de rivière au SMBVTA¹), Céline DELAGNES (chargée de missions « rivières » au Parc naturel régional des Grands Causses, en convention de partenariat avec le SMBVTA pour 0,7 ETP²), Anne GÉLY (directrice du SMBVTA, animatrice du SAGE³ Tarn-amont), Jean-Rémy PANTANELLA (animateur du PAPI⁴ d'intention Tarn-amont au SMBVTA).

¹ Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont

² Équivalent temps plein

³ Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

⁴ Programme d'actions de prévention des inondations

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 juillet 2019

FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

- Modification des statuts du SMBVTA : adhésion de la CCCML à compter du 1^{er} janvier 2020
- Élection du 3^e vice-président
- Organisation de l'équipe du SMBVTA

ACTIONS

- ZEC St-Georges-de-Luzençon : choix du bureau d'études pour l'étude complémentaire, demandes de financements
- ZEC St-Rome-de-Cernon, rive gauche : lancement de l'étude
- Projet tuteuré « Érosion des sols du BV Lavencou » avec le lycée agricole La Cazotte (Saint-Affrique) : signature d'un contrat de mission
- Tranches de travaux 2020 des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (4^e tranche « Gorges du Tarn », tranche supplémentaire « Vallée du Tarn », 4^e tranche « Jonte », 5^e tranche « Dourbie-Trévezel », 3^e tranche « Cernon-Soulzon ») : lancement de l'opération
- Présentation du projet de guide de riverain

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

- Assurance statutaire via le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère : adhésion au contrat de groupe auprès du groupement Siaci St-Honoré/Groupama

QUESTIONS DIVERSES

Jean-Luc Aigouy, président du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont (SMBVTA), ouvre la séance et remercie les membres du comité syndical ainsi que l'équipe pour leur présence.

Simone Gély est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 16 JUILLET 2019

J.-L. Aigouy demande à l'assemblée d'approuver le compte-rendu du dernier comité syndical qui a eu lieu le 16 juillet 2019 à Mostuéjouls et qui comptait notamment, parmi les points à l'ordre du jour, la modification des statuts du SMBVTA concernant l'adhésion de la CCMRT⁵ au syndicat à compter du 1^{er} janvier 2020, le positionnement du comité syndical sur une éventuelle candidature à la démarche « Rivières sauvages », la validation d'une stratégie du SMBVTA en faveur d'une gestion active des sites de baignade, la proposition de mutualisation d'un poste de sigiste entre les syndicats mixtes du bassin Tarn-Aveyron, l'étude complémentaire relative au projet de ZEC⁶ à Saint-Georges-de-Luzençon, le projet d'installation de panneaux de repérage sur les parcours pour canoës le long du Tarn et le non-défraiement des délégués syndicaux pour leur participation aux réunions syndicales.

→ **Adopté à l'unanimité**

MODIFICATIONS DES STATUTS DU SMBVTA : ADHÉSION DE LA CCCML À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2020 – DE 2019_045

J.-L. Aigouy indique que la CCCML⁷ a pris une délibération afin d'adhérer au SMBVTA à compter du 1^{er} janvier 2020. Suivant la même procédure que pour la CCMRT, le comité syndical doit délibérer pour modifier les statuts du syndicat pour y intégrer cette nouvelle communauté de communes, puis solliciter les communautés de communes membres du syndicat afin qu'elles valident ces modifications statutaires.

→ **Adopté à l'unanimité**

⁵ Communauté de communes de la Muse et des Raspes du Tarn

⁶ Zone d'expansion de crue

⁷ Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère

ÉLECTION DU 3^E VICE-PRÉSIDENT – DE-2019-046

J.-L. Aigouy rappelle que Pierre Pantanella a démissionné de sa fonction de vice-président et que cette démission a été acceptée par la préfète de Lozère. Il convient donc d'élire un nouveau vice-président. Le comité syndical opte pour un vote à main levée. Guy Puel, unique candidat, est élu troisième vice-président du SMBVTA.

G. Puel faisant déjà partie du bureau, J.-L. Aigouy propose de pouvoir le siège vacant et soumet la candidature de Gil Cloix qui, suite à un vote à main levée, devient membre du bureau.

→ **Adopté avec une abstention**

ORGANISATION DE L'ÉQUIPE DU SMBVTA

J.-L. Aigouy informe le comité syndical de la nécessité de préciser la répartition des missions des agents pour perfectionner le fonctionnement interne de l'équipe. Les propositions qui figurent dans le document ci-annexé sont issues de rencontres individuelles menées cet été avec chaque agent. Il en ressort des thématiques (agriculture, communication, espèces exotiques envahissantes, continuité écologique...) sur lesquelles des agents sont référents. Il est également proposé que Céline Delagnes prenne en charge la coordination des missions « gemapi »⁸ notamment pour le suivi technique et financier des actions du volet B1 du contrat de rivière, en particulier des PPG⁹ actuels et du futur PPG Tarn-amont.

P. Pantanella souhaite que, avec cette nouvelle organisation, les agents restent néanmoins mobilisés sur les unités géographiques (UG) qui les concernent. Anne Gély précise que, si chaque sous-bassin versant dispose d'un référent technique, tous les agents sont susceptibles d'intervenir sur toutes les UG, en particulier sur les sujets dont ils sont référents.

Le comité syndical engage un débat sur la place du PNRGC¹⁰ dans le cadre de l'organisation du SMBVTA et de ses missions dans le domaine du grand cycle de l'eau.

Il valide la proposition d'organisation interne en rappelant que celle-ci reste évolutive.

ZEC DE SAINT-GEORGES-DE-LUZENÇON : CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDES POUR L'ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE, DEMANDE DE FINANCEMENTS – DE 2019_047

J.-L. Aigouy rappelle que, lors du comité syndical du 16 juillet 2019, une délibération avait été prise afin de lancer une étude complémentaire devant permettre de définir le projet de restauration d'une zone d'expansion naturelle de crue à Saint-Georges-de-Luzençon comprenant l'effacement du seuil haut, la création d'un lit moyen permettant l'étalement des crues, et l'amélioration du cadre de vie des habitants par divers aménagements. La consultation s'est déroulée du 6 août au 18 septembre 2019. Deux offres ont été déposées dans le cadre de cette consultation : une par Céreg et une par Égis Eau. Après analyse technique et financière de ces offres, la commission d'appels d'offres a proposé de retenir le bureau d'études Égis Eau. J.-L. Aigouy propose au comité syndical de suivre cet avis et de demander les aides aux financeurs.

→ **Adopté à l'unanimité**

ZEC RIVE GAUCHE DE SAINT-ROME-DE-CERNON : LANCEMENT DE L'ÉTUDE – DE 2019_048

J.-L. Aigouy rappelle que, suite aux inondations de novembre 2014 et les études menées sur le bassin du Cernon, deux sites avaient été identifiés à Saint-Rome-de-Cernon pour envisager des travaux susceptibles de permettre une expansion des crues : la plaine du stade en rive droite et l'ancienne usine de la Sabar en rive gauche. Le site de la rive droite venant de faire l'objet d'importants travaux menés par le SMBVTA, il est aujourd'hui proposé de lancer une étude sur le site de la rive gauche, sachant que des discussions sont engagées avec la société Colas, actuel propriétaire et exploitant du site, pour une éventuelle cession du bâtiment et des parcelles à la commune. L'étude permettra de réaliser des simulations hydrauliques en tenant compte des aménagements récents en rive droite et de définir un avant-projet visant la restauration d'une deuxième zone d'expansion naturelle de crue.

⁸ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

⁹ Programme pluriannuel de gestion

¹⁰ Parc naturel régional des Grands Causses

→ Adopté à l'unanimité

PROJET TUTEURÉ « ÉROSION DES SOLS DU BASSIN VERSANT DU LAVENCOU » AVEC LE LYCÉE AGRICOLE LA CAZOTTE (SAINT-AFFRIQUE) : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MISSION – DE_2019_049

J.-L. Aigouy rappelle que le contrat de rivière 2019-2024 du Tarn-amont prévoit de lutter contre l'érosion des sols agricoles et forestiers du bassin du Lavencou (action B1-2) en définissant et mettant en œuvre des actions de ralentissement dynamique des eaux de ruissellement (sensibilisation sur la valeur économique des sols, leurs rôles dans la rétention et l'autoépuration des eaux, plantation des haies, zones tampons, couvert végétal, etc.). Afin de lancer cette action, il est proposé dans un premier temps d'engager un projet tuteuré avec des étudiants de la licence professionnelle « Développement et conseil de la filière ovine » du lycée agricole La Cazotte, basé à Saint-Affrique, afin de mieux appréhender la typologie des exploitations et les pratiques susceptibles d'accroître le phénomène de ruissellement et d'érosion des sols et de réfléchir aux alternatives possibles.

→ Adopté à l'unanimité

TRANCHES DE TRAVAUX 2020 DES PPG DU TARN-AMONT : LANCEMENT DE L'OPÉRATION – DE_2019_050

J.-L. Aigouy indique que, pour pouvoir réaliser les travaux 2020 des PPG et auparavant demander les financements à l'agence de l'eau, à la Région et aux Départements, une consultation des entreprises doit être lancée. Les travaux 2020 concernent la 4^e tranche du PPG « Gorges du Tarn », la 4^e tranche du PPG « Jonte-Fraissinet », la 5^e tranche du PPG « Vallée du Tarn » reportée de 2019, une tranche complémentaire du PPG « Vallée du Tarn », une partie de la 4^e tranche du PPG « Dourbie-Trévezel » reportée de 2019, la 5^e tranche du PPG « Dourbie-Trévezel » et la 3^e tranche du PPG « Cernon-Soulzon ». Ils comprennent notamment la gestion raisonnée de la ripisylve (arbres à risque, embâcles) et la suppression de foyers de renouée du Japon. À la demande de Claude Alibert, C. Delagnes confirme que la consultation des entreprises exige que les techniques d'évacuation du bois soient précisées dans les offres. J.-L. Aigouy propose au comité syndical de délibérer pour lancer l'opération.

→ Adopté à l'unanimité

Il est précisé qu'une enveloppe a été prévue au budget 2019 au cas où des travaux soient nécessaires sur les unités géographiques « Haut-Tarn, Tarnon-Mimente » et « Muse, Lumensouesque », sans subvention possible considérant l'absence de PPG pour l'instant. D'après l'état des lieux réalisé cet été par Romain Babin, deux secteurs pourraient être traités sur la Mimente.

PRÉSENTATION DU PROJET DE GUIDE DU RIVERAIN

J.-L. Aigouy donne la parole à R. Babin. Le guide, dont le contenu a été travaillé par les chargés de missions « rivières » du syndicat mixte, se compose de plusieurs parties : la présentation du territoire et du SMBVTA, le fonctionnement du milieu, le contexte réglementaire, les travaux en rivières, les bonnes pratiques, les espèces envahissantes et autochtones, les crues et les inondations, et enfin les contacts. R. Babin rappelle que le projet de guide a été présenté à la commission « communication » en juillet 2019. Il est prévu l'intervention d'un graphiste au second semestre 2019 pour la mise en page du document. C. Delagnes précise que le guide du riverain sera ensuite diffusé auprès des mairies pour qu'elles les mettent à disposition des administrés ou les leur envoient avec les bulletins communaux, auprès des offices du tourisme, du PNRGC et du PNC¹¹. Le guide sera également joint aux conventions d'autorisation de travaux envoyés aux propriétaires. La diffusion se fera également de manière électronique.

ASSURANCE STATUTAIRE : ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE VIA LE CDG 48 – DE_2019_051

J.-L. Aigouy rappelle que l'assurance statutaire apporte une garantie aux collectivités territoriales contre les risques financiers liés à l'absence de ses agents en cas d'accident de service, de maladie professionnelle, etc.

¹¹ Parc national des Cévennes

Le comité syndical avait déjà délibéré à ce sujet le 11 décembre 2018 pour adhérer au contrat groupe souscrit par le CDG 48¹² auprès du groupement Ethias/Collecteam-Yvelin pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2019. Toutefois, ce groupement a demandé au CDG 48 de résilier l'ensemble des contrats au 31 décembre 2019. Le 16 juillet dernier, le comité syndical a délibéré pour participer à la nouvelle consultation lancée par le CDG 48. Suite à celle-ci, le CDG 48 a retenu le groupement St-Honoré/Groupama. Un contrat groupe à adhésion facultative, dont le taux global est fixé à 5,06% pour les agents affiliés à la CNRACL¹³ et à 0,95% pour les agents affiliés à l'Ircantec¹⁴, a été signé entre le CDG 48 et le groupement. Le président propose au comité syndical d'adhérer à ce contrat à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 4 ans.

→ **Adopté à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, J.-L. Aigouy lève la séance à 17h.

¹² Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère

¹³ Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales

¹⁴ Institut de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques